



Les Genevez, le 14 juillet 2022

AVIS OFFICIEL

Sécheresse - Pénurie d'eau

Suite à la sécheresse persistante et par manque de précipitations, les réserves d'eau diminuent fortement. Afin de garantir un approvisionnement suffisant de la population, nous vous demandons de veiller à utiliser l'eau avec parcimonie (limitation de l'arrosage des pelouses, du remplissage des piscines, etc.). Nous vous remercions pour votre collaboration.

Communes des Genevez et de Lajoux - Mises au concours

Les Conseils communaux des Genevez et de Lajoux mettent au concours les postes suivants :

Employé-e de voirie à 45 % (taux d'occupation susceptible d'augmenter)

Ce poste peut être cumulé avec le poste de conducteur/conductrice du bus scolaire à env. 20%

Tâches

Effectuer tous les travaux liés à l'entretien et à l'amélioration des infrastructures communales en collaboration avec les voyers responsables

Exigences requises

- CFC d'un métier du bâtiment ou technique
- Être au bénéfice du permis de conduire catégorie B
- Être apte à assumer le service de piquet et faire preuve de flexibilité et de polyvalence
- Être à même de travailler de manière indépendante et disposer d'une bonne capacité à coopérer et à communiquer avec le public
- Préférence sera donnée à une personne domiciliée ou prête à élire domicile légal et fiscal aux Genevez ou à Lajoux

Traitement

Selon classification du personnel communal et échelle des traitements « U » de la République et Canton du Jura.

Entrée en fonction

1^{er} octobre 2022

Renseignements

Peuvent être obtenus auprès de Monsieur Dominique Mauron (079 650 26 25) pour Lajoux ou Monsieur Jean-Marc Rebetz (079 775 76 90) pour Les Genevez.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées à l'Administration communale, 2714 Les Genevez, avec la mention « Postulation voirie », **jusqu'au 16 août 2022.**

Conducteur/Conductrice du bus scolaire à env. 20% (répartis sur 2 jours)

Ce poste peut être cumulé avec le poste d'employé-e de voirie à 45%

Tâches

En tant que conducteur/conductrice scolaire, vous êtes en charge du transport des élèves du Cercle scolaire de la Courtine sur plusieurs trajets pendant les périodes scolaires. Vous assurez un transport confortable et veillez à la sécurité des élèves. Vous êtes également en charge de la propreté et du nettoyage du bus scolaire.

Exigences requises

- Permis de conduire catégorie D1 codes 106 et 122 ou catégorie D code 122. (Toute candidature sans le permis complet sera également prise en considération, avec obligation de faire le complément au permis avant l'entrée en fonction et selon une entente avec les communes).
- Vous êtes à même de travailler de manière indépendante et disposez d'une bonne capacité à coopérer et à communiquer avec les enfants et les parents.
- Vous avez le sens des responsabilités, êtes disponible et faites preuve de ponctualité.
- Préférence sera donnée à une personne domiciliée ou prête à élire domicile légal et fiscal aux Genevez ou à Lajoux.

Traitement

Selon classification du personnel communal et échelle des traitements « U » de la République et Canton du Jura.

Entrée en fonction

1^{er} octobre 2022 ou à discuter.

Renseignements

Peuvent être obtenus auprès de Madame Aurélie Juillerat, Conseillère communale pour Lajoux (078 741 84 46) ou Monsieur Philippe Humair, Conseiller communal pour les Genevez (079 475 07 12).

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées à l'Administration communale, 2714 Les Genevez, avec la mention « Postulation conducteur/conductrice du bus scolaire », **jusqu'au 16 août 2022.**

Société coopérative du télési - Fête du 31 juillet au télési des Genevez

La société coopérative du télési organise sa traditionnelle fête le

Dimanche 31 juillet 2022 dès 18h00

Grand feu ainsi que feux d'artifice. Restauration chaude, boissons et bar.

